

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**

**ARRETE DU MAIRE**

N° 050/2026

Objet : Délégation de fonctions à Madame Nadège Sita, 1<sup>ère</sup> conseillère municipale déléguée en charge de la prévention et de l'accès à la santé

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que Madame Nadège Sita a été élue conseillère municipale,

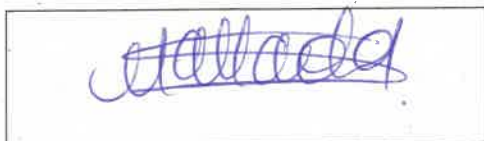
Considérant que chacun des adjoints a reçu une importante délégation qui constitue pour chacun d'eux une charge suffisamment conséquente ne leur permettant pas de recevoir de nouvelles délégations,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des affaires de la commune de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Madame Nadège Sita.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Nadège Sita, 1<sup>ère</sup> conseillère municipale déléguée est chargée de la prévention et de l'accès à la santé.

**SPECIMEN SIGNATURE :**



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis, le 27 mars 2026



Yahaya SOUKOUNA  
Maire de Fleury-Mérogis